

Probleme de garantie sur pac rhoss

Par mollas, le 17/01/2012 à 19:38

Bonjour,

Ma pompe à chaleur vient de tomber en panne. Je contacte mon installateur qui me dit qu'elle est garantie 2 ans sur certaines pièces. Sur la facture, ils ont rajouté garantie 3 ans, pièces, main-d'œuvre et déplacement.

Que faire?

Merci.